

- 1) **Définition** : Le Moto Club Montoncel Racing Compétition organise un enduro. Cette épreuve sera disputée conformément aux règlements de la Fédération Française de Motocyclisme. Les concurrents se départageront sur un parcours de liaison et de spéciales. Ce n'est pas une course de franchissements mais un enduro basé sur la capacité à évoluer en liaison et en spéciale.

- 2) **Date et lieu** : l'épreuve aura lieu le 20 février 2010 entre Celles sur Durolle et St Rémy sur Durolle.

- 3) **Horaires** : Vendredi 19 février : 14 h 30 à 18 h 30 vérifications administratives et techniques à Celles sur Durolle. 19 h 30 briefing à la salle des fêtes.
Samedi 14 février : 8 h 00 départ du 1^{er} concurrent pour le parcours de classification, avec arrivée du 1^{er} concurrent vers 15h00 au plan d'eau de Saint Rémy sur Durolle.
17h00 : départ des 50 premiers à l'issue du parcours de classification, arrivée du 1^{er} vers 19h30.
22h00 : remise des prix à la salle des fêtes suivi du repas de cloture.

- 4) **Coureurs et machines admis** : l'épreuve sera de capacité nationale. Tous les licenciés nationaux et les licences à la journée seront acceptés. Le nombre maximum de participants sera de 200. Les motos devront être de type enduro, munies d'une carte grise et assurées ainsi que dotées d'un éclairage puissant.

- 5) **Les droits d'engagement** : Le montant de l'engagement est de 150 Euro par pilote incluant 1 ticket repas pour le pilote et son mécanicien. En cas de désistement, les droits d'engagement seront remboursés : à 90 % jusqu'à 15 jours de l'épreuve soit jusqu'au 6 février minuit. Remboursés à 50% dans les 10 jours qui précèdent l'épreuve et sur certificat médical soit jusqu'au mardi 10 février minuit. Non remboursés à partir du mercredi 17 février.

- 6) **Parc fermé** : les motos seront sous le régime du parc fermé après les vérifications administratives et techniques à Celles sur Durolle. De même, à l'issue du parcours de classification, les concurrents devront mettre leur machine au parc fermé.

- 7) **Procédure de départ du parcours de classification** : les départs seront donnés dans l'ordre des numéros 3 par 3 toutes les minutes. Les numéros seront attribués à la discrétion de l'organisation. Les concurrents rentreront dans le parc fermé 5 minutes avant leur heure de départ et ne bénéficieront pas de parc de travail.

- 8) **Chronométrage** : le chronométrage sera effectué par transpondeur.

- 9) **Parcours de classification** : le parcours a pour but d'établir l'ordre de départ de la boucle finale. Le parcours fera 70 kms et sera composé de deux CH et de trois spéciales banderolées à parcourir quatre fois chacune. Il y aura donc douze chronos. Les spéciales ne pourront être reconnues qu'à pied.

- 10) **Parcours boucle finale** : réservé aux 50 premiers pilotes de la boucle de classification quelques soient leurs catégories (élites, juniors, nationaux, ou licence journée. Les assistances resteront en point fixe. La boucle d'une durée de 45 minutes n'est pas extrême mais composée de liaisons enduro soutenues et techniques ponctuées de 4 points spectacles sera parcourue trois fois, mais pourra être modifié selon les conditions météo. Le départ sera donné un par un toutes les 20 secondes pour les 5 premiers puis un par un toutes les 10 secondes pour tous les suivants et ce dans l'ordre du classement cumulé du parcours de classification. Cette manche sera courue au chronomètre et pas au temps imparti. Le vainqueur sera le pilote qui arrive premier, le second celui qui arrive second et ainsi de suite. On ne tient



pas compte des manches précédentes pour établir le classement final mais uniquement du résultat sec de ce parcours. Le temps de départ du premier sera le temps de départ de tous les concurrents.

11) **Classements/Primes** : le classement final est établi uniquement sur le résultat de la boucle finale. Un classement de tous les pilotes et par catégories sera établi pour le parcours de classification.

12) **Prix** :

<u>CLASSEMENT FINAL</u>	<u>CLASSEMENT FINAL</u>
<u>SCRATCH</u>	<u>CATEGORIES</u> : Elite E1 E2 E3, Junior, National E1 E2 E3
1 ^{ER} : 3000€	1 ^{ER} : 250€
2 ^{ème} : 2000€	2 ^{ème} : 200€
3 ^{ème} : 1000€	3 ^{ème} : 150€
4 ^{ème} : 300€	
5 ^{ème} : 200€	

Le montant total des primes s'élève à 10700 euros pour un minimum de 100 engagés.

La remise des prix aura lieu à 22h00 à la salle des fetes du plan d'eau.

Important :

Les pilotes ne se présentant pas à la remise perdront le bénéfice des prix et coupes qui leur seraient attribuées.

13) **Mécanique/Changement de pièces** : la mécanique est libre, les mécaniciens peuvent intervenir sur la moto dans la zone de ravitaillement mise en place par l'organisation. Seul le cadre de la moto sera marqué. Tout changement des autres pièces est libre.

14) **Bruit** : Les machines devront être à 94 décibels tout au long de l'épreuve. Tout échappement abîmé durant l'épreuve devra être réparé sous peine de pénalité allant jusqu'à la mise hors course.

15) **Reconnaisances** : les reconnaissances des spéciales du parcours du samedi sont autorisées. Les reconnaissances des parcours **sont interdites**.

16) **Publicité** : Le port des plaques numéro et du dossard fournis par l'organisation sont strictement obligatoire sans rajout de stickers personnel sous peine de mise hors course. Les dossards ne pourront pas être découpés.



CELLES SUR DUROLLE
20 FEVRIER 2010

enduro THE RACE

Une Organisation :



17) **Assurances :** L'organisateur a souscrit une assurance auprès de AXA assurance.

18) **Officiels :**

Directeur de course : Jean Luc Maindron ODC 016209

Commissaires sportifs : Vincent Rigaudias ODC 020864

Christophe Bonjean OCS 004380

Laurent Bonjean OCS 004381

Visa club :

Visa LMR :

Visa FFM :



Correspondance : MONTONCEL RACING COMPETITION
Vincent RIGAUDIAS - La Muratte - 63550 PALLADUC
Tél : 04 73 94 03 32 - Email : montoncelracing@aol.com

